

ANNEXE A1

Adresse :

43 rue du Lac-Charlebois,
Sainte-Maguerite-du-Lac-
Masson (QC) J0T 1L0

No de lot :

6 472 922, 6 472 923,
5 309 089, 6 181 905,
5 309 462, 5 309 095,
6 181 906

<u>INCLUSIONS</u>		<u>EXCLUSIONS</u>
-Bouilleuse 3'x12' à l'huile	-Lave-vaisselle	N/A
-Siroptiers	-Micro-onde	
-2 bassins pour l'eau d'érable	-Table et ses 4 chaises	
-Pompe Vacuum	-Divan-lit	
-Canneuse	-Poêle à bois (2x)	
-Cuisinière	-Fendeuse a bois	
-Réfrigérateur	-L'ensemble de l'équipement sur place	
<i>Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur</i>		

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

1. **LA GARANTIE :** La présente vente est faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.
2. **CONTRATS DE LOCATION (réservoir eau chaude, système d'alarme...) :** Le vendeur déclare ne rien avoir en location.
3. **POSSIBILITÉ D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE VIA UN CHANGEMENT D'USAGE:** Afin d'obtenir un permis de construction d'une résidence ou autre, l'acheteur devra lui-même s'assurer de la faisabilité de son projet avec la municipalité et/ou autres instances légales et/ou autorités compétentes. L'acheteur est l'unique responsable d'obtenir la confirmation que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux dispositions pertinentes en matière de zonage soit avec la municipalité et/ou les instances légales et/ou autorités compétentes. Si l'acheteur veut du temps supplémentaire pour faire ses vérifications, il devra ajouter une clause à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.
4. **INCLUSIONS :** La clause 11.2 de la Promesse d'achat stipule "*à les laisser libres de tout bien non inclus à la présente promesse d'achat ou qui n'est pas pris en charge par l'acheteur, à défaut de quoi l'acheteur pourra les faire enlever aux frais du vendeur...*" est remplacée par celle-ci :

Tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant donné sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur.
5. **MONTANT DE VENTE PLUS TAXES :** Le montant de vente est plus les taxes applicables. La présente propriété est taxable, en tout ou en partie étant donné qu'elle effectue soit des opérations commerciales

agricoles et/ou forestières et est vendue comme telle. De ce fait, la vente sera taxable (en tout ou en partie selon le cas).

6. **GRILLE D'USAGE** : Les autorisations indiquées à la grille d'usage peuvent changer sans préavis. Il est donc essentiel de toujours valider auprès de la municipalité. Si l'acheteur souhaite bénéficier d'un délai pour effectuer ces vérifications lors d'une promesse d'achat, il devra en aviser le courtier afin que cette condition soit prévue à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.
7. **POÊLES, FOYERS ET/OU CHEMINÉES** : Le ou les poêles à bois et la ou les cheminées sont vendus sans garantie quant à leur conformité à la réglementation applicable ainsi qu'aux exigences imposées par les compagnies d'assurances.
8. **PUITS | EAU** : Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant le puits, vendu tel quel. Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).
9. **SUPERFICIE** : Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue telle que vue. Le vendeur ne fournira pas de document d'arpentage, ni aucun certificat de localisation (**si applicable**) ou piquetage pour cette vente. L'acheteur s'en déclare satisfait.
10. **SUPERFICIE BOIS ET/OU CULTURE** : La superficie en bois de 82,62 acres provient de plusieurs parcelles réparties. Ces superficies en bois sont vendues telle que vue sans garantie de superficie.
11. **DÉNOMBREMENT ÉRABLES / ENTAILLES** : Aucun dénombrement n'a été fait pour les érables et/ou ses entailles potentielles. Cela est vendu tel que vu. Il n'existe aucun document attestant le nombre d'entailles ou d'érables potentielles. Ces nombres sont des estimés donnés de bonne foi par le vendeur. L'acheteur le comprend et s'en déclare satisfait.
12. **CONTINGENT ACÉRICOLE**: AUCUN contingent de sirop est transférable à l'acheteur. Toutefois, une copie d'un ancien contingent de production acéricole relié à l'exploitation de l'immeuble présentement vendu émis par Les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (Certificat de contingent) est ci-joint (le plan ci-joint considère une superficie plus grande que celle que nous vendons).
13. **RÉPARTITION DU PRIX DE VENTE** : La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
14. **ZONE HUMIDE** : Il y aurait une zone humide sur la terre. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Si l'acheteur veut du temps supplémentaire pour faire ses vérifications, il devra ajouter une clause à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.
15. **CRÉATION DE SERVITUDE** : Une servitude devra être signée en faveur du lot 5 309 068 afin de lui permettre l'accès à l'eau.

16. **SERVITUDES** : Le VENDEUR déclare que l'IMMEUBLE est grevé de servitudes d'utilité publique relatives au transport et à la distribution des services d'électricité, de téléphonie, de télécommunication et de câblodistribution. Le VENDEUR déclare également que l'IMMEUBLE est assujéti aux droits et servitudes suivants :

- une servitude de puisage d'eau en **faveur du lot 5 309 090** (pour le puit situé sur le lot 5 309 089), servitude permettant d'utiliser, à perpétuité, l'eau provenant de la source située sur le lot anciennement numéro 37-995, publiée sous le numéro 14-331;
- une servitude de puisage d'eau **en faveur du lot 5 309 957** (pour le puit situé sur le lot 5 309 089), avec le droit, en commun avec toute autre personne possédant déjà un droit semblable ou à qui un tel droit pourrait être accordé ultérieurement, de puiser de l'eau dans le puits situé sur lot anciennement numéro 37-995, publiée dans l'acte de vente numéro 16531;
- une servitude de puisage d'eau **en faveur du lot 5 309 957** (pour le puit situé sur le lot 5 309 089), privilège en faveur de l'acquéreur et en commun avec toutes les autres personnes possédant un droit semblable, de puiser de l'eau à la source située sur une partie du lot 37.
- d'autres droits de puisage d'eau sur le lot 5 309 089, actuellement exercés en vertu d'ententes verbales;
- deux droits de passage accordés sur le lot 6 181 905, actuellement exercés en vertu d'ententes verbales.

Le VENDEUR s'engage à faire constater par écrit les droits de puisage d'eau et les deux droits de passage faisant actuellement l'objet d'ententes verbales, et à remettre à l'ACHETEUR une copie des ententes écrites dûment signées, au plus tard avant la signature de l'acte de vente.

17. **INSTALLATIONS SEPTIQUES** : L'immeuble présentement vendu n'est pas desservi par un service d'aqueduc ni par un service d'égout sanitaire de la municipalité concernée. La municipalité ne remet plus de lettre de conformité des installations septiques, et ce, pour tous. Le vendeur ne possède aucun document relatif à ses installations septiques et, à la suite des vérifications avec la municipalité, nous n'avons pu avoir aucun document (sauf ci-joint si applicable). Il est difficile pour le courtier inscripteur de démontrer la nature et la conformité des installations septiques. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tout recours contre le vendeur à cet effet.

Date : 29-10-2026

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.

PA _____

_____ Acheteur 1	_____ Date	_____ Vendeur 1	_____ Date
_____ Acheteur 2	_____ Date	_____ Vendeur 2	_____ Date

*Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en **rouge** et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.*

Info Maxxum

De: Daniel Charette <urb@lacmasson.com>
Envoyé: 12 août 2026 10:48
À: Info Maxxum
Cc: Nancy Hamel
Objet: RE: Demande de renseignement - St-Marguerite-du-Lac-Masson, 43 rue Lac Charlebois

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

En réponse à votre message, nous souhaitons préciser que la Ville ne peut jamais confirmer qu'un terrain est « bâtissable » avant la réception et l'analyse d'une demande de permis complète.

Nous pouvons bien entendu vous transmettre l'information relative aux dispositions réglementaires applicables à la zone concernée et vous accompagner dans l'analyse préliminaire de conformité.

Toutefois, sans étude détaillée, il nous est impossible de connaître l'ensemble des particularités du terrain (droits acquis, contraintes de pentes, présence de milieux humides, servitudes, etc.), ni les caractéristiques précises du projet envisagé (implantation, dimensions, superficie, hauteur, etc.).

Pour ces raisons, aucune confirmation formelle quant au caractère « bâtissable » ne peut être donnée à cette étape.

Certains lots sont assujettis, conformément à la réglementation en vigueur, à une contribution pour fins de parc équivalent à 10 %, de la valeur du terrain en argent ou en terrain selon les modalités déterminées par le conseil municipal.

Enfin, le terrain est situé dans la zone V-54, où les habitations unifamiliales sont autorisées. Il est toutefois important de noter que ce secteur n'est pas desservi par les réseaux d'aqueduc ni d'égout municipaux, ce qui implique que toute construction devra respecter les exigences applicables en matière d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées.

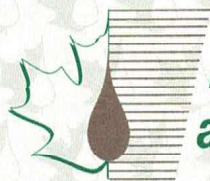
Je demeure disponible pour toute information.
Salutation et bonne journée

Daniel Charette
Inspecteur en urbanisme



**Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson**

88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, QC J0T 1L0
450 228-2543, poste 233
urb@lacmasson.com



Certificat de contingent - Récolte 2016

Fédération des producteurs acéricoles du Québec

Maison de l'UPA

555, boul. Roland-Therrien, Bur.: 525

Longueuil (Québec) J4H 4G5

Tél. : (450) 679-7021

Télécopieur : (450) 679-0139

Internet : <http://www.siropperable.ca>

<http://www.siroppcool.com>

No FPAQ : 19685

Date d'impression du certificat : 2016-03-01

Contingent accordé pour votre entreprise acéricole (en équivalent de livres de sirop d'érable)

Contingent intérimaire (100% de l'historique de production)	=	0	
Contingent détenu (100% de 0)	=	0	
Contingent temporaire	=	6 539	HABITATIONS DASTOU LTEE, 18284
Contingent pour fins de paiement	=	6 539	

Votre contingent de production acéricole détenu **pour la saison d'exploitation 2016 est de 6 539 livres de sirop d'érable**. Ce contingent pourra être révisé à la baisse ou à la hausse si une enquête démontre que les informations fournies étaient inexactes. La FPAQ présuppose que vous avez respecté la Loi sur la mise en marché, le plan conjoint et les réglementations de la FPAQ.

Utilisation du contingent

	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Moyenne Volet croissance	Moyenne Volet réduction
Entailles	---	---	---	4 500	4 500	---	---
Contingent pour fins paiement	6 539	6 539	6 539	6 539	6 539	---	---
Volume de sirop utilisé	***	***	***	1 804	***	---	---
Utilisation annuelle	Arrêt	Arrêt	Arrêt	27,6%	Arrêt	9,2%	0,0%

*** Arrêt accepté et non-comptabilisé

La moyenne d'utilisation du volet croissance est basée sur la somme des volumes de sirop utilisé divisée par la somme des contingents pour fins de paiement.

Lot(s) d'application du contingent

Circonscription	Secteur	Lot(s)	Rang	Entailles* exploitées	Propriétaire(s)
Sainte-Agathe-des-Monts	1	P37, P38		4 500	HABITATIONS DASTOU LTEE #1

*Si vous n'avez pas fourni un plan d'érablière réalisé par un ingénieur forestier conforme aux spécifications de la Fédération, il se peut que le nombre d'entailles indiqué ne soit pas exact ou ne reflète pas le nombre réel d'entailles que vous exploitez sur les lots indiqués à votre certificat de contingent.

Responsable

Paul Rouillard, Directeur adjoint

Jean-Pierre Bellegarde, Agro-économiste

1 (855) 679-7021

Le 28 janvier 2019

**PROGRAMME D'AVANCES DE PAIEMENT ANTICIPÉ (PPA) SUR LE SIROP D'ÉRABLE
LIVRÉ À L'AGENCE DE VENTE - RÉCOLTE 2019**

N° PPAQ : 19685

Madame, Monsieur,

Nos dossiers indiquent que vous ne participiez pas au programme de paiements anticipés PPA (70 % de la valeur du sirop intracontingent) pour le sirop d'érable pour la récolte 2018.

Les producteurs qui ne participent pas au PPA reçoivent des versements distribués conformément aux dispositions du Règlement de l'agence de vente des producteurs acéricoles du Québec, et ce, selon le niveau des ventes de sirop typique et industriel intracontingent ENCAISSÉES par l'Organisation. Les dates de versement sont : 15 juillet - 15 novembre - 15 mars.

Si vous désirez participer au programme pour la récolte 2019, nous vous invitons à communiquer avec le Service aux producteurs au 450 679-7021, poste 8723, sans frais 1 855 679-7021 ou avec votre représentant de votre syndicat acéricole.

Les formulaires sont disponibles sur notre site Internet : <http://fpaq.ca/producteurs/formulaires>

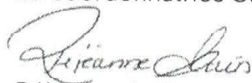
SYNDICAT RÉGIONAL	PERSONNE RESSOURCE	N° TÉLÉPHONE
Bas Saint-Laurent /Gaspésie	Mylène Gagnon	418 723-2424
Beauce	Linda Roy	418 228-5588 1 888 938-3872
Centre-du-Québec	Ghislain Leblond	819 697-2922, poste 241
Côte-du-Sud	Lynda Deschênes	418 856-3044 1 800 463-8001
Estrie	François Roberge	819 346-8905, poste 128
Lanaudière	Nathalie Michaud	450 753-7486, poste 225

SYNDICAT RÉGIONAL	PERSONNE RESSOURCE	N° TÉLÉPHONE
Mauricie	Josée Tardif	819 378-4033, poste 249
Outaouais-Laurentides	Manon Vial	450 472-0440, poste 229 1 866 472-0440
Québec/Rive-Nord	Stéphanie Desrosiers	418 872-0770
Saint-Hyacinthe	Jean Dumont	450 774-9154
Saint-Jean/Valleyfield	Jean Dumont	450 454-5115
Appalaches/Beauce/Lotbinière	Lynda Deschênes	418 386-5588 1 888 938-3872

Bonne récolte !

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La coordonnatrice Service aux producteurs,


Réjeanne Alain

RA/il

Saint-Donat, le 20 mai 2021

Sainte-Marguerite-du Lac-Masson (Qc)
J0T 1L0

Objet : Évaluation du potentiel acéricole du lot 5 307 676 à Sainte-Marguerite-du Lac-Masson

Monsieur,

Il me fait plaisir de vous remettre votre rapport en ce qui concerne le mandat d'évaluation du potentiel acéricole de votre lot cité en titre.

Lors de mes inventaires réalisés le 1^{er} mai dernier en votre compagnie, nous avons procédé à un échantillonnage systématique de 16 parcelles à rayon circulaire de 11,28 m de rayon en vue de quantifier les érables sur le terrain.

Sur les 16 parcelles, en retenant les plus productives, je garderai toutes les toutes les parcelles à l'exception des parcelles 1, 15 et 16 (Tableau 1).



391, rue du Collège Saint-Donat (Québec) J0T 2C0



(819) 419-0175



dominic@roy-ingf.com

WWW.ROY-INGF.COM

Tableau 1. Inventaires par parcelles – Tableau synthèse

Résultats par parcelle

#	Virée Parcelle	Strate carto- graphique	Strate terrain	Nombre d'entailles par hectare			% de tiges entailables (ERS & ERR)	Surface terrière (m ² / Ha)			% espèce compagne	Parcelle retenue (O / N)
				ERS	ERR	Total		Er	Total	%		
1	1		ERFT B1 Jin d II	50		50	29%	4,9	4,9	100%		o
2	1		REO B2 50 c II		175	175	70%	10,4	10,4	100%		o
3	1		Er B1 Vin c III	200		200	70%	14,3	14,3	100%		o
4	1		Er B1 Vin b III	200		200	88%	15,8	15,8	100%		o
5	1		ERBJ A1 Vin d I	100	75	175	80%	18,0	18,0	100%		o
6	1		ERFT A1 JIN d II	150		150	100%	10,3	10,3	100%		o
7	1		ERBJ B2 70 c II	250		250	53%	17,7	17,7	100%		o
8	1		ERFT B2 Jin b II	125		125	67%	8,0	8,0	100%		o
9	1		ERFT A2 Jin e II	150		150	86%	9,2	9,2	100%		o
10	1		ERFT B1 Vin e I	200		200	78%	16,4	16,4	100%		o
11	1		ERFT A" Jin e II	100		100	31%	8,0	8,0	100%		o
12	***		ERBJ A1 Vin e I	75		75	100%	4,3	4,3	100%		o
13	***		ERFT A1 70 e I	375		375	93%	22,5	22,5	100%		o
14	***		ER B1	175	50	225	50%	15,5	15,5	100%		o
15	***		FIEO C3 30 b II		50	50	50%	2,7	2,7	100%		o
16	***		ERBJ A VIN d II	75		75	50%	8,1	8,1	100%		o
Total				139	22	161	65%	11,6	11,6	100%		16
ÉCART TYPE				96		85		6				
Intervalle confiance (95%)				47		41	Entailles/ha	3	M ² /ha			

Sur ces 16 parcelles, si on ne comptabilise pas les parcelles 1, 15 et 16, ça nous donne une moyenne de 185 entailles/ha et 34,98 ha de terrain sur le lot (Tableau 2 et Figure 1.).

Tableau 1. Inventaires par parcelles avec le retrait des parcelles 1, 15 et 16

Résultats par parcelle

#	Virée Parcelle	Strate carto- graphique	Strate terrain	Nombre d'entailles par hectare			% de tiges entailables (ERS & ERR)	Surface terrière (m ² / Ha)			% espèce compagne	Parcelle retenue (O / N)
				ERS	ERR	Total		Er	Total	%		
1	1		ERFT B1 Jin d II								-	n
2	1		REO B2 50 c II		175	175	70%	10,4	10,4	100%		o
3	1		Er B1 Vin c III	200		200	70%	14,3	14,3	100%		o
4	1		Er B1 Vin b III	200		200	88%	15,8	15,8	100%		o
5	1		ERBJ A1 Vin d I	100	75	175	80%	18,0	18,0	100%		o
6	1		ERFT A1 JIN d II	150		150	100%	10,3	10,3	100%		o
7	1		ERBJ B2 70 c II	250		250	53%	17,7	17,7	100%		o
8	1		ERFT B2 Jin b II	125		125	67%	8,0	8,0	100%		o
9	1		ERFT A2 Jin e II	150		150	86%	9,2	9,2	100%		o
10	1		ERFT B1 Vin e I	200		200	78%	16,4	16,4	100%		o
11	1		ERFT A" Jin e II	100		100	31%	8,0	8,0	100%		o
12	***		ERBJ A1 Vin e I	75		75	100%	4,3	4,3	100%		o
13	***		ERFT A1 70 e I	375		375	93%	22,5	22,5	100%		o
14	***		ER B1	175	50	225	50%	15,5	15,5	100%		o
15	***		FIEO C3 30 b II								-	n
16	***		ERBJ A VIN d II								-	n
Total				102	22	124	65%	10,1	10,1	100%		13
ÉCART TYPE				92		75		5				
Intervalle confiance (95%)				50		41	Entailles/ha	3	M ² /ha			



391, rue du Collège Saint-Donat (Québec) J0T 2C0



(819) 419-0175



dominic@roy-ingf.com

WWW.ROY-INGF.COM

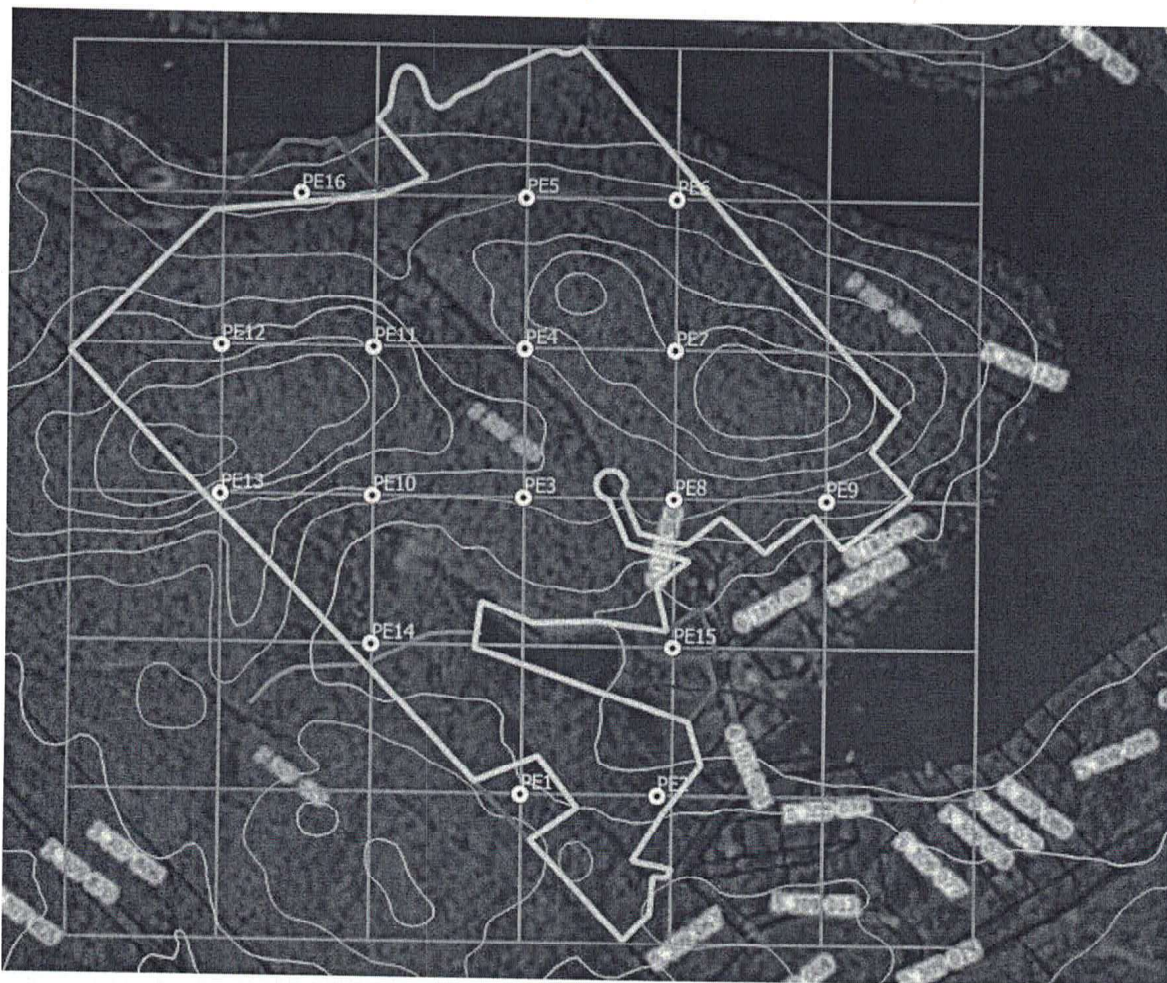
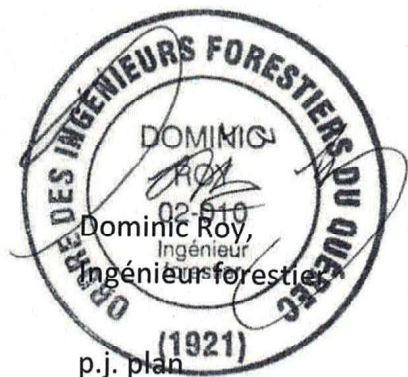


Figure 1. Contour en jaune final retenu pour les 13 parcelles totalisant 34,98 ha

En sommes, le lot totaliserait 185 entailles/ha sur 34,98 ha, cela donnerait une capacité à produire de 6 458 entailles au total pour le lot en date du 20 mai 2021.

Espérant que ceci répond parfaitement au mandat que vous m'avez confié, veuillez accepter, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Plan d'érablière

Données et résultats d'inventaire d'entailles

Section 1 - Identification du (des) demandeur(s)					
Nom et prénom ou raison sociale du demandeur ou de son représentant autorisé					
Érablière Sainte-Marguerite, représenté par .					
Adresse du domicile, siège social ou bureau principal (No, rue, appartement, rang, case postale, route rurale)					
Municipalité					Code postal
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Québec					JOT 1L0
Téléphone	Résidence		Bureau		Fax
Section 2 - Localisation de l'érablière demandée ☒ Compagnie					
MRC	Pays-d'en-Haut		Rang	Lots	Canton
Municipalité	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson			5 307 676	Cadastre du Québec
Unité aménagement forestier	n.a.				
☒ Nouvelle érablière		ou ☐ Agrandissement		Propriétaire ou No. de permis	

Plan d'érablière

Données et résultats d'inventaire d'entailles

Section 3 - Description de l'érablière après inventaire

Données et résultats d'inventaire d'entailles actuellement exploitées (nombre de chalumeaux installés) depuis moins de 3 ans

Superficie totale inventoriée (Ha)	37,8	
Nombre de parcelles échantillon inventoriées	16	
Superficie retenue (Ha)	34,98	
Nombre de parcelles échantillon retenues	13	
Nombre total d'entailles	6 458	Précision 95%
Nombre d'entailles par Ha	185	± 50
Nombre d'entailles d'ERS par Ha	162	± 41
N.E.E.R. / Ha 10 cm et plus	171	
N.E.E.R. / Ha 20 cm et plus	155	

% entailable (Nombre tiges) Non requis	69%	
* % d'espèces compagnes (Surface terrière)		
	m ² / Ha	%
Surface terrière	- Érable	13,1 100%
	- Autres feuillus	
	- Résineux	
	Total	13,1 100%
	Préc. 95%	2,8

Mode d'exploitation (cocher la ou les cases appropriée(s).)

Exploitation	par tubulure	- avec vacuum ☐	%	Évaporateur	- à bois ☐	- à l'huile ☐
		- par gravité ☐	%	Osmose ☐		
	avec chaudière	☐	%	Type de chalumeau	☐ 19/64	%
Transport d'eau avec réservoir	☐	%			☐ 7/16	%
Tubulure enfouie	longueur (m)		%	Autres spécifiez :	5/16	100 %

Section 6 - Validation et signature

J'atteste que tous les renseignements fournis sont véridiques et ont été portés à ma connaissance.

Signature du demandeur

Date

J'atteste que j'ai préparé ce dossier en conformité avec les instructions qui m'ont été fournies et selon les règles de l'art.

Domini M

Signature de celui qui a préparé le dossier

20 mai 2021

Date

J'atteste que toutes les données techniques préparées par moi, ou sous ma supervision, sont exactes et conformes aux normes prescrites.



Signature de l'ingénieur forestier

20 mai 2021

Date

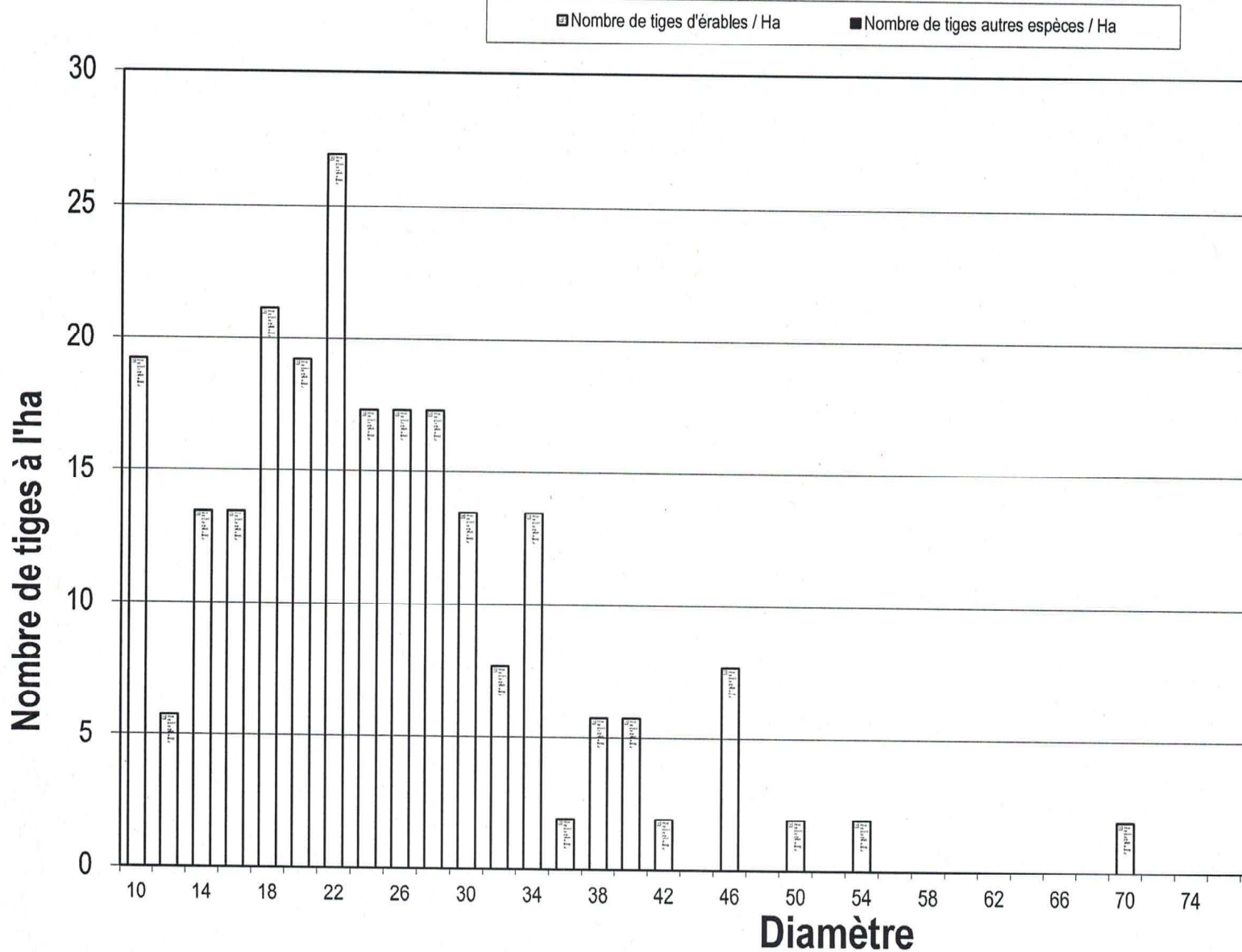
02-010

Permis de OIFQ

résultats par parcelle

#	Virée Parcelle	Strate carto- graphique	Strate terrain	Nombre d'entailles par hectare			% de tiges entaillables (ERS & ERR)	Surface terrière (m2 / Ha)			% espèce compagne	Par rete (O
				ERS	ERR	Total		Er	Total	%		
1	1		ERFT B1 Jin d II								-	
2	1		REO B2 50 c II		175	175	70%	10,4	10,4	100%		
3	1		Er B1 Vin c III	200		200	70%	14,3	14,3	100%		
4	1		Er B1 Vin b III	200		200	88%	15,8	15,8	100%		
5	1		ERBJ A1 Vin d II	100	75	175	80%	18,0	18,0	100%		
6	1		ERFT A1 JIN d II	150		150	100%	10,3	10,3	100%		
7	1		ERBJ B2 70 c II	250		250	53%	17,7	17,7	100%		
8	1		ERFT B2 Jin b II	125		125	67%	8,0	8,0	100%		
9	1		ERFT A2 Jin e II	150		150	86%	9,2	9,2	100%		
10	1		ERFT B1 Vin e I	200		200	78%	16,4	16,4	100%		
11	1		ERFT A" Jin e II	100		100	31%	8,0	8,0	100%		
12	***		ERBJ A1 Vin e II	75		75	100%	4,3	4,3	100%		
13	***		ERFT A1 70 e I	375		375	93%	22,5	22,5	100%		
14	***		ER B1	175	50	225	50%	15,5	15,5	100%		
15	***		FIEO C3 30 b II								-	
16	***		ERBJ A VIN d II								-	
Total				162	23	185	69%	13,1	13,1	100%		

Érablière Sainte-Marguerite, représenté par



Saint-Donat, le 20 mai 2021

Sainte-Marguerite-du Lac-Masson (Qc)
JOT 1LO

Objet : Évaluation du potentiel acéricole du lot 5 307 676 à Sainte-Marguerite-du Lac-Masson

Monsieur,

Il me fait plaisir de vous remettre votre rapport en ce qui concerne le mandat d'évaluation du potentiel acéricole de votre lot cité en titre.

Lors de mes inventaires réalisés le 1^{er} mai dernier en votre compagnie, nous avons procédé à un échantillonnage systématique de 16 parcelles à rayon circulaire de 11,28 m de rayon en vue de quantifier les érables sur le terrain.

Sur les 16 parcelles, en retenant les plus productives, je garderai toutes les toutes les parcelles à l'exception des parcelles 1, 15 et 16 (Tableau 1).



391, rue du Collège Saint-Donat (Québec) J0T 2C0



(819) 419-0175



dominic@roy-ingf.com

WWW.ROY-INGF.COM

Tableau 1. Inventaires par parcelles – Tableau synthèse

Résultats par parcelle

#	Virée Parcelle	Strate carto- graphique	Strate terrain	Nombre d'entailles par hectare			% de tiges entailables (ERS & ERR)	Surface terrière (m ² / Ha)			% espèce compagne	Parcelle retenue (O / N)
				ERS	ERR	Total		Er	Total	%		
1	1		ERFT B1 Jin d II	50		50	29%	4,9	4,9	100%		o
2	1		REO B2 50 c II		175	175	70%	10,4	10,4	100%		o
3	1		Er B1 Vin c III	200		200	70%	14,3	14,3	100%		o
4	1		Er B1 Vin b III	200		200	88%	15,8	15,8	100%		o
5	1		ERBJ A1 Vin d I	100	75	175	80%	18,0	18,0	100%		o
6	1		ERFT A1 JIN d II	150		150	100%	10,3	10,3	100%		o
7	1		ERBJ B2 70 c II	250		250	53%	17,7	17,7	100%		o
8	1		ERFT B2 Jin b II	125		125	67%	8,0	8,0	100%		o
9	1		ERFT A2 Jin e II	150		150	86%	9,2	9,2	100%		o
10	1		ERFT B1 Vin e I	200		200	78%	16,4	16,4	100%		o
11	1		ERFT A" Jin e II	100		100	31%	8,0	8,0	100%		o
12	***		ERBJ A1 Vin e I	75		75	100%	4,3	4,3	100%		o
13	***		ERFT A1 70 e I	375		375	93%	22,5	22,5	100%		o
14	***		ER B1	175	50	225	50%	15,5	15,5	100%		o
15	***		FIEO C3 30 b II		50	50	50%	2,7	2,7	100%		o
16	***		ERBJ A VIN d II	75		75	50%	8,1	8,1	100%		o
Total				139	22	161	65%	11,6	11,6	100%		16
ÉCART TYPE				96		85		6				
Intervalle confiance (95%)				47		41	Entailles/ha	3	M ² /ha			

Sur ces 16 parcelles, si on ne comptabilise pas les parcelles 1, 15 et 16, ça nous donne une moyenne de 185 entailles/ha et 34,98 ha de terrain sur le lot (Tableau 2 et Figure 1.).

Tableau 1. Inventaires par parcelles avec le retrait des parcelles 1, 15 et 16

Résultats par parcelle

#	Virée Parcelle	Strate carto- graphique	Strate terrain	Nombre d'entailles par hectare			% de tiges entailables (ERS & ERR)	Surface terrière (m ² / Ha)			% espèce compagne	Parcelle retenue (O / N)
				ERS	ERR	Total		Er	Total	%		
1	1		ERFT B1 Jin d II								-	n
2	1		REO B2 50 c II		175	175	70%	10,4	10,4	100%		o
3	1		Er B1 Vin c III	200		200	70%	14,3	14,3	100%		o
4	1		Er B1 Vin b III	200		200	88%	15,8	15,8	100%		o
5	1		ERBJ A1 Vin d I	100	75	175	80%	18,0	18,0	100%		o
6	1		ERFT A1 JIN d II	150		150	100%	10,3	10,3	100%		o
7	1		ERBJ B2 70 c II	250		250	53%	17,7	17,7	100%		o
8	1		ERFT B2 Jin b II	125		125	67%	8,0	8,0	100%		o
9	1		ERFT A2 Jin e II	150		150	86%	9,2	9,2	100%		o
10	1		ERFT B1 Vin e I	200		200	78%	16,4	16,4	100%		o
11	1		ERFT A" Jin e II	100		100	31%	8,0	8,0	100%		o
12	***		ERBJ A1 Vin e I	75		75	100%	4,3	4,3	100%		o
13	***		ERFT A1 70 e I	375		375	93%	22,5	22,5	100%		o
14	***		ER B1	175	50	225	50%	15,5	15,5	100%		o
15	***		FIEO C3 30 b II								-	n
16	***		ERBJ A VIN d II								-	n
Total				102	22	124	65%	10,1	10,1	100%		13
ÉCART TYPE				92		75		5				
Intervalle confiance (95%)				50		41	Entailles/ha	3	M ² /ha			



391, rue du Collège Saint-Donat (Québec) J0T 2C0



(819) 419-0175



dominic@roy-ingf.com

WWW.ROY-INGF.COM

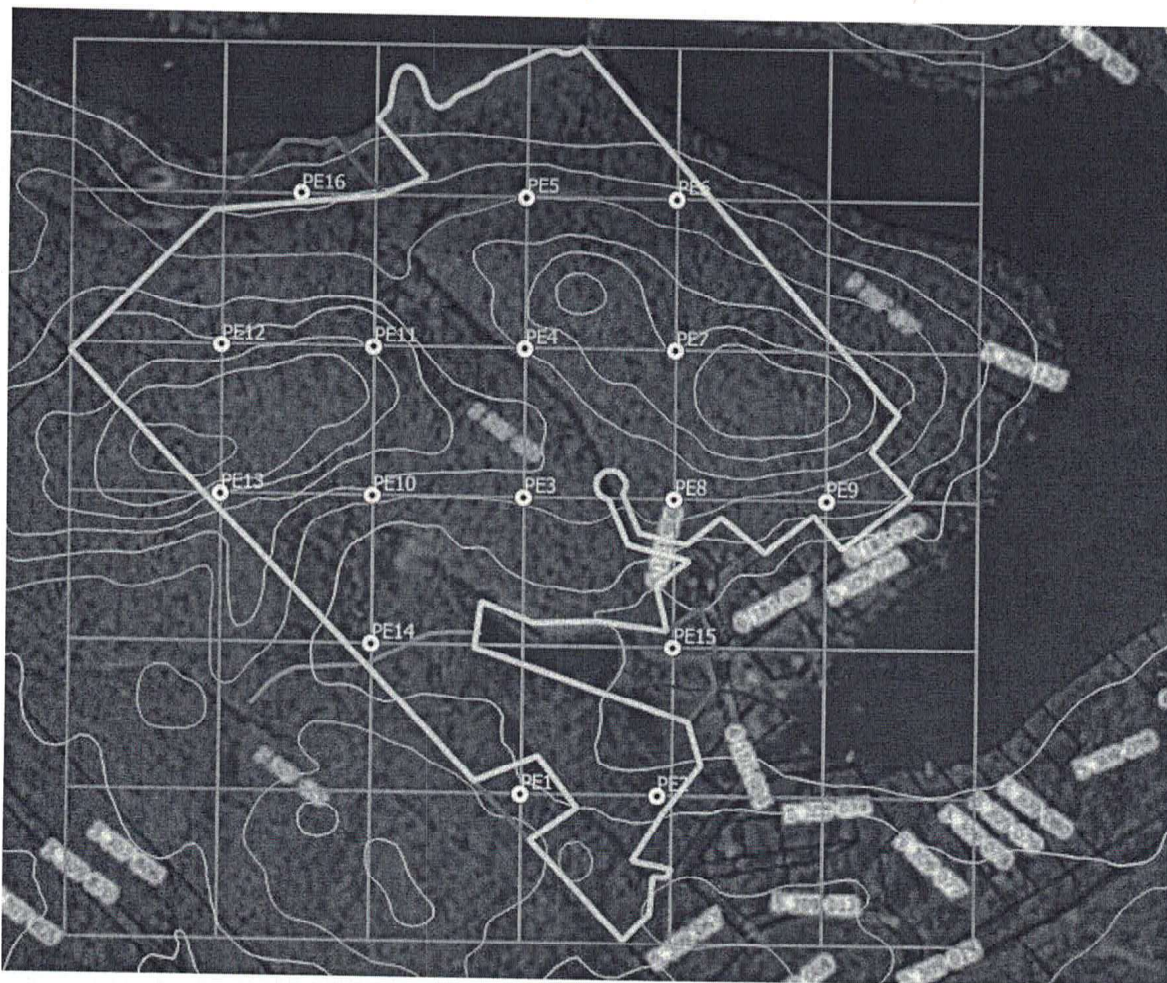
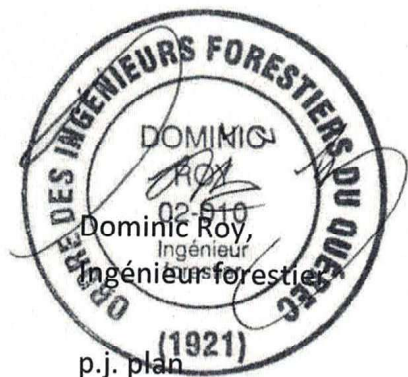


Figure 1. Contour en jaune final retenu pour les 13 parcelles totalisant 34,98 ha

En sommes, le lot totaliserait 185 entailles/ha sur 34,98 ha, cela donnerait une capacité à produire de 6 458 entailles au total pour le lot en date du 20 mai 2021.

Espérant que ceci répond parfaitement au mandat que vous m'avez confié, veuillez accepter, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Plan d'érablière

Données et résultats d'inventaire d'entailles

Section 1 - Identification du (des) demandeur(s)					
Nom et prénom ou raison sociale du demandeur ou de son représentant autorisé					
Érablière Sainte-Marguerite, représenté par					
Adresse du domicile, siège social ou bureau principal (No, rue, appartement, rang, case postale, route rurale)					
Municipalité					Code postal
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Québec					JOT 1L0
Téléphone	Résidence		Bureau	Fax	
Section 2 - Localisation de l'érablière demandée ☒ Compagnie					
MRC	Pays-d'en-Haut	Rang	Lots	Canton	
Municipalité	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson		5 307 676	Cadastre du Québec	
Unité aménagement forestier	n.a.				
☒ Nouvelle érablière		ou ☐ Agrandissement		Propriétaire ou No. de permis	

Plan d'érablière

Données et résultats d'inventaire d'entailles

Section 3 - Description de l'érablière après inventaire

Données et résultats d'inventaire d'entailles actuellement exploitées (nombre de chalumeaux installés) depuis moins de 3 ans

Superficie totale inventoriée (Ha)	37,8	
Nombre de parcelles échantillon inventoriées	16	
Superficie retenue (Ha)	34,98	
Nombre de parcelles échantillon retenues	13	
Nombre total d'entailles	6 458	Précision 95%
Nombre d'entailles par Ha	185	± 50
Nombre d'entailles d'ERS par Ha	162	± 41
N.E.E.R. / Ha 10 cm et plus	171	
N.E.E.R. / Ha 20 cm et plus	155	

% entailable (Nombre tiges) Non requis	69%	
* % d'espèces compagnes (Surface terrière)		
	m ² / Ha	%
Surface terrière	- Érable	13,1 100%
	- Autres feuillus	
	- Résineux	
	Total	13,1 100%
	Préc. 95%	2,8

Mode d'exploitation (cocher la ou les cases appropriée(s).)

Exploitation	par tubulure	- avec vacuum ☐	%	Évaporateur	- à bois ☐	- à l'huile ☐
		- par gravité ☐	%	Osmose ☐		
	avec chaudière	☐	%	Type de chalumeau	☐ 19/64	%
Transport d'eau avec réservoir	☐	%			☐ 7/16	%
Tubulure enfouie	longueur (m)		%	☐ Autres spécifiez :	5/16	100 %

Section 6 - Validation et signature

J'atteste que tous les renseignements fournis sont véridiques et ont été portés à ma connaissance.

Signature du demandeur

Date

J'atteste que j'ai préparé ce dossier en conformité avec les instructions qui m'ont été fournies et selon les règles de l'art.

Domini M

Signature de celui qui a préparé le dossier

20 mai 2021

Date

J'atteste que toutes les données techniques préparées par moi, ou sous ma supervision, sont exactes et conformes aux normes prescrites.



Signature de l'ingénieur forestier

20 mai 2021

Date

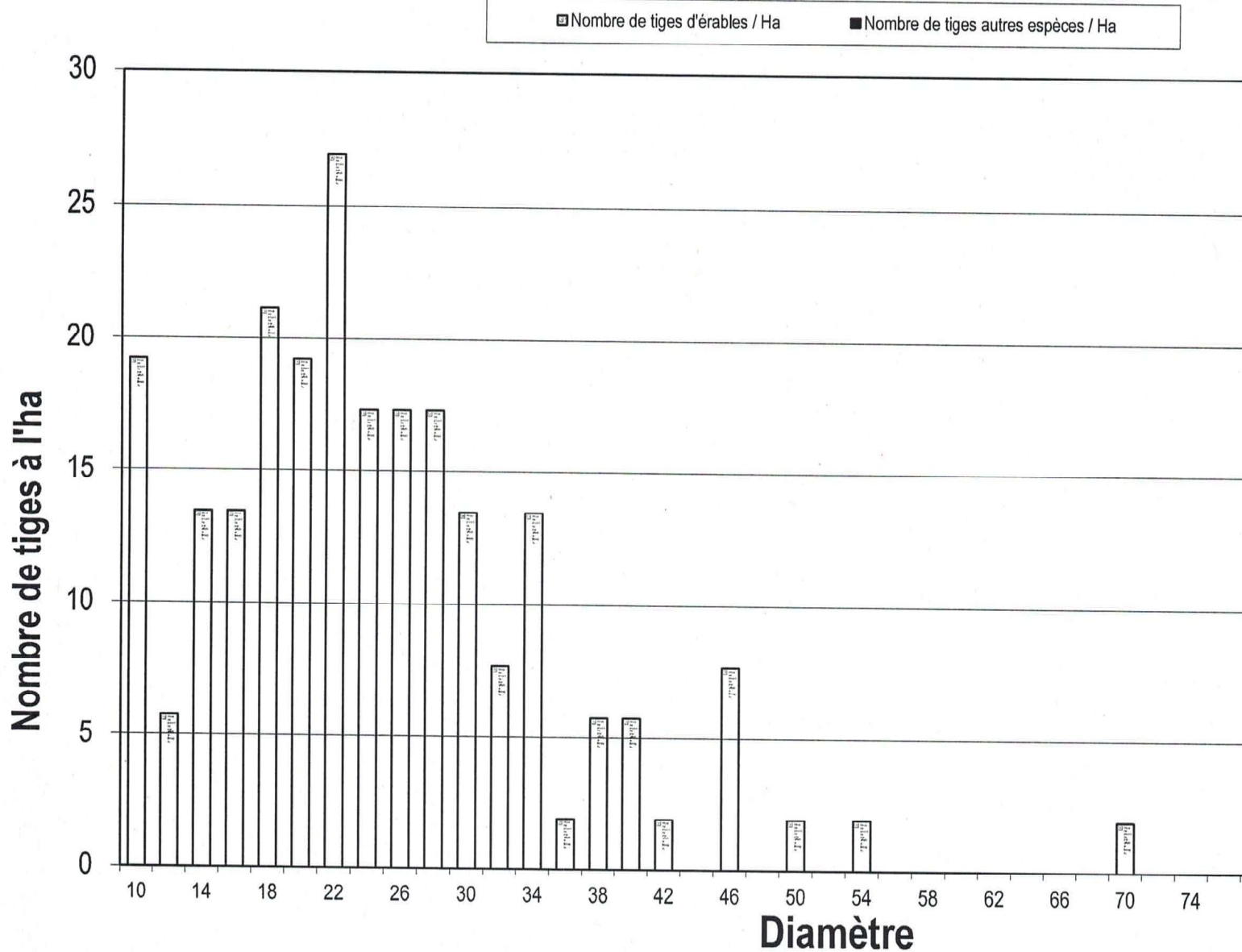
02-010

Permis de OIFQ

résultats par parcelle

#	Virée Parcelle	Strate carto- graphique	Strate terrain	Nombre d'entailles par hectare			% de tiges entaillables (ERS & ERR)	Surface terrière (m2 / Ha)			% espèce compagne	Par rete (O
				ERS	ERR	Total		Er	Total	%		
1	1		ERFT B1 Jin d II								-	
2	1		REO B2 50 c II		175	175	70%	10,4	10,4	100%		
3	1		Er B1 Vin c III	200		200	70%	14,3	14,3	100%		
4	1		Er B1 Vin b III	200		200	88%	15,8	15,8	100%		
5	1		ERBJ A1 Vin d II	100	75	175	80%	18,0	18,0	100%		
6	1		ERFT A1 JIN d II	150		150	100%	10,3	10,3	100%		
7	1		ERBJ B2 70 c II	250		250	53%	17,7	17,7	100%		
8	1		ERFT B2 Jin b II	125		125	67%	8,0	8,0	100%		
9	1		ERFT A2 Jin e II	150		150	86%	9,2	9,2	100%		
10	1		ERFT B1 Vin e I	200		200	78%	16,4	16,4	100%		
11	1		ERFT A" Jin e II	100		100	31%	8,0	8,0	100%		
12	***		ERBJ A1 Vin e II	75		75	100%	4,3	4,3	100%		
13	***		ERFT A1 70 e I	375		375	93%	22,5	22,5	100%		
14	***		ER B1	175	50	225	50%	15,5	15,5	100%		
15	***		FIEO C3 30 b II								-	
16	***		ERBJ A VIN d II								-	
Total				162	23	185	69%	13,1	13,1	100%		

Érablière Sainte-Marguerite, représenté par



CPTAQ
Potentiel
acéricole

Adresse :
43 rue Lac Charlebois,
Ste-Marguerite-du-Lac-
Masson

Lot(s) :
6 472 922
6 472 923





Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/

Milieu Humide

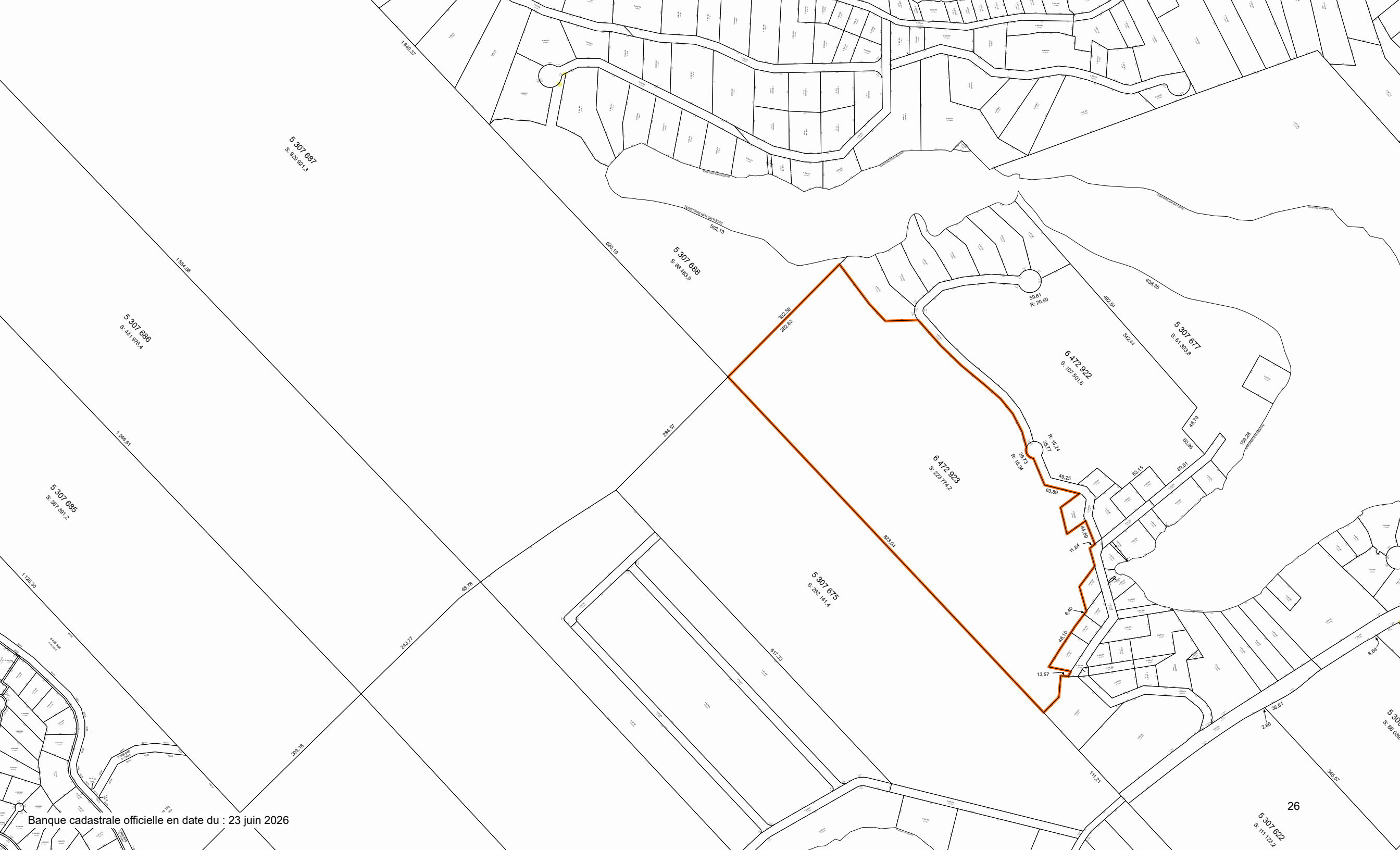
Adresse :
43 rue Lac Charlebois,
Ste-Marguerite-du-Lac-
Masson

Lot(s) :
6 472 922
6 472 923



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=66a30b77dede4e59824851d3e0a58c74>



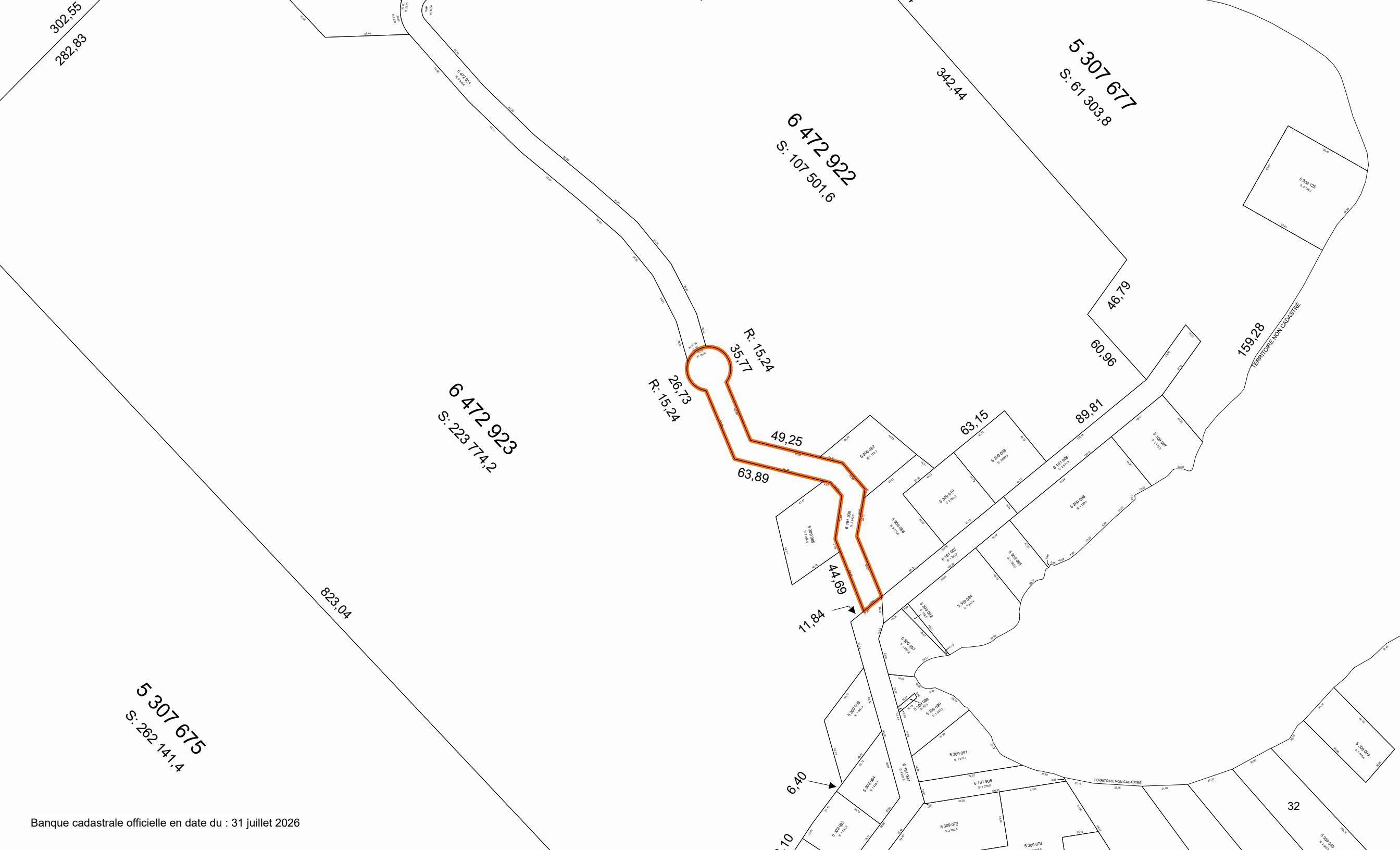












302,55
282,83

342.44

5 307 677
S: 61 303,8

6 472 922
S: 107 501,6

6 472 923
S: 223 774,2

5 307 675
S: 262 141,4

823,04

R: 15,24
26,73
R: 15,24
35,77
R: 15,24

49,25
63,89

44,69
11,84

6,40

63,15

46,79
60,96

89,81

159,28

32

CPTAQ

Vue aérienne

Adresse :
Rue du Lac-Charlebois,
Sainte-Marguerite-du-lac-
Masson (QC) J0T 1L0

Lot(s) :
6 472 922, 6 472 923, 5 309
089, 6 181 905, 5 309 462,
5 309 095, **6 181 906**



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/